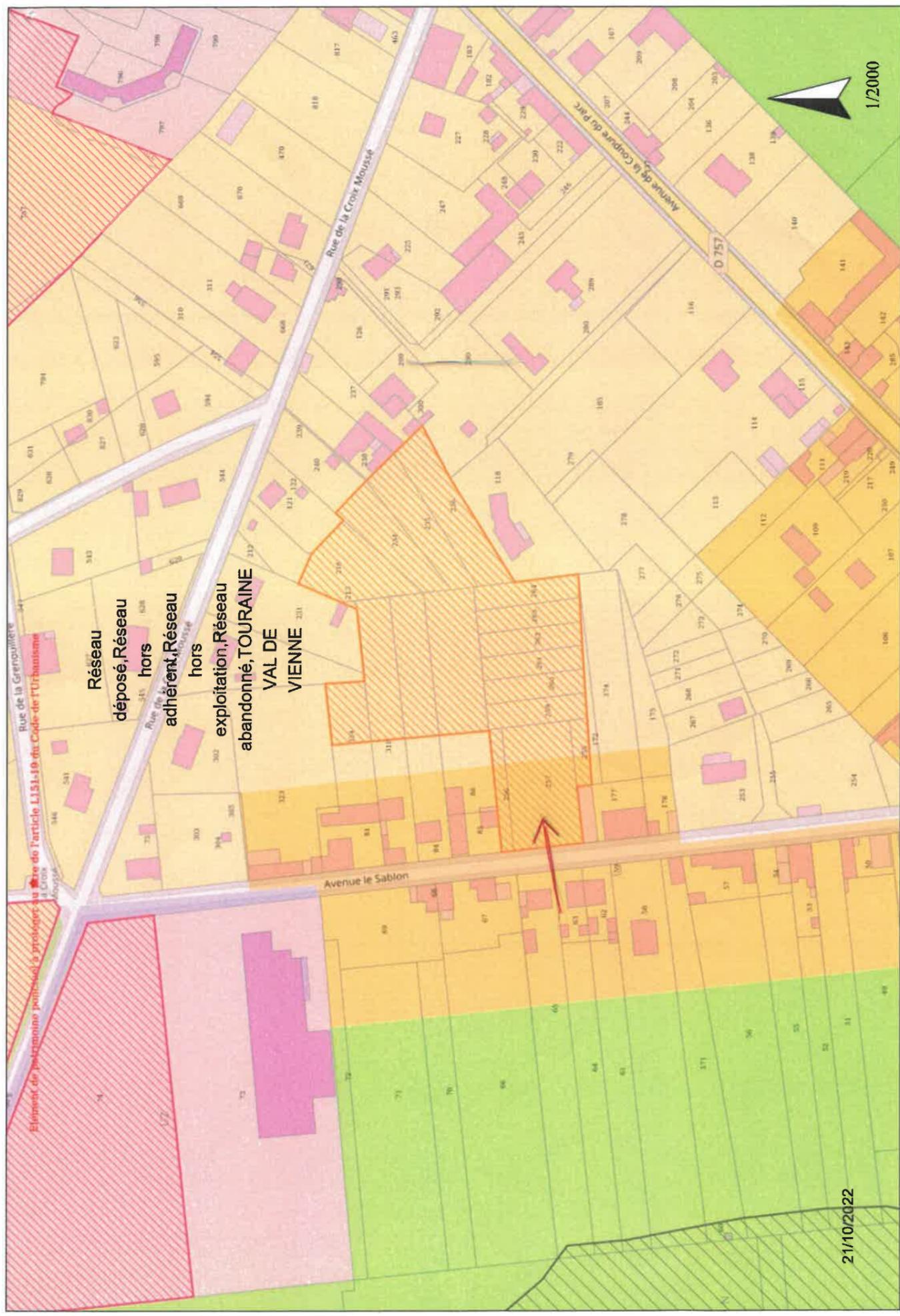




## PLUi CCTV FICHE DE DEMANDE D'INTÉGRATION

Objet de la demande	Parcelles en dent creuse - Ave le Sablon Zone UA
Référence(s) cadastrale(s) + extrait cadastral à joindre	AB 256 - AB 257 - AB 258
Contrainte(s) sur la (ou les) parcelle(s)	Périmètre ABF, PPRI, présence des réseaux, ... Zone jardin en périmètre ABF
Si changement de destination à ajouter, joindre les pièces listées	<input checked="" type="checkbox"/> Photos du bâtiment <input checked="" type="checkbox"/> Extrait cadastral permettant d'identifier le bâtiment concerné <input checked="" type="checkbox"/> Fiche annexe à remplir (préciser l'état des réseaux et défense incendie)
Si, projet de création de STECAL*, joindre les pièces listées	<input type="checkbox"/> Plan cadastral localisant les constructions <input type="checkbox"/> Description du projet
Commentaires ou précisions  <b>Objectif : combler une dent creuse dans une zone déjà urbanisée.</b>  La parcelle AB 256 sert d'accès aux parcelles des jardins du fond de la zone. Les parcelles AB 257 et 258 ont été prises par erreur dans le classement de PLUi alors qu'il n'y a pas d'éléments de patrimoine paysagers à protéger (ci-joint photos). Une parcelle (AB 257 est en bord de rue et ne présente pas d'intérêt majeur). Dans l'alignement de la zone ABF, il conviendrait d'enlever la «zone à protéger» correspondante. Ce nouveau classement permettra de densifier le tissu urbain, déjà existant, de ce secteur, desservi par tous les réseaux et à proximité de la vie économique.	
Avis du Maire sur la demande  Favorable	Date et signature  21/10/2022 Philippe DUBOIS 
Délibération éventuelle du Conseil municipal (facultatif)	Date de passage en Conseil municipal ou date de la délibération si déjà prise

\*STECAL = Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées



Document du PLU  
+ projet



**De:** Françoise Manceau <manceau.francoise@wanadoo.fr>  
**Envoyé:** mardi 23 juillet 2024 18:23  
**À:** Mairie Chaveignes Chaveignes  
**Objet:** Documents  
**Pièces jointes:** Diagnostic foncier 20181205 copie.pdf; Pièce jointe sans titre 00021.htm; Diagnostic écologique 20181205 copie.pdf; Pièce jointe sans titre 00024.htm

Bonsoir Fabienne,

3 documents à retenir pour le moment : du 7/11/2018 (note en bas atelier sud), le n° 54 en bleu est une parcelle mobilisable dans le diagnostic foncier. Un extrait du diagnostic écologique concernant cette zone (enjeux écologiques et mesures ERC), un document plus complet existe sur Chaveignes.

Dans le zonage p.17 sur Chaveignes en 2019, l'élément écologique surfacique protégé prend en compte aussi la parcelle de rue (coche verte), remarque : la parcelle d'accès aux jardins est comprise aussi !

Recherches à poursuivre...

Bonne soirée

Françoise

Communauté de communes  
Touraine Val de Vienne (37)  
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

## Diagnostic écologique

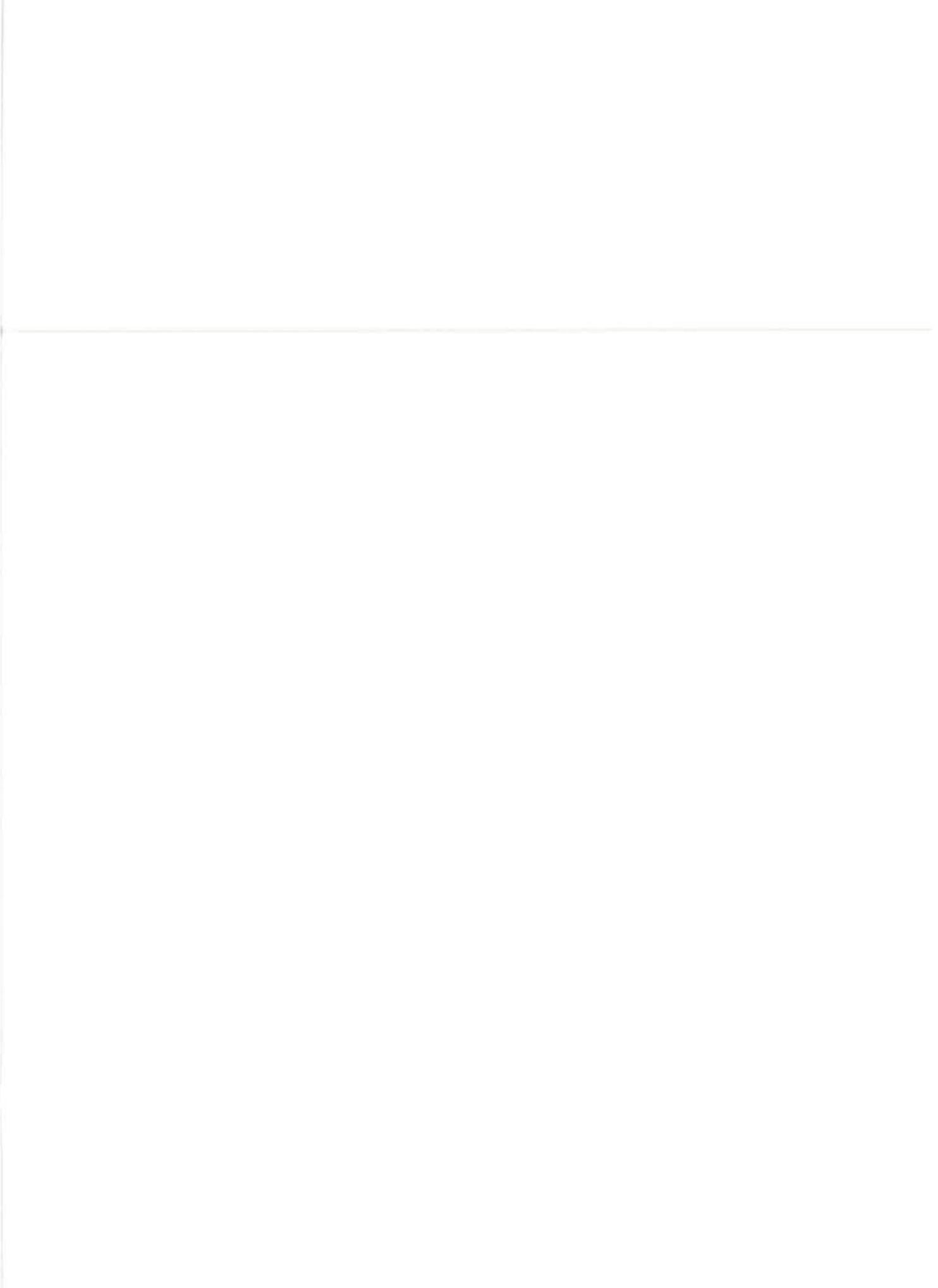
DANS LE CADRE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE SUR LES  
SECTEURS POTENTIELS D'URBANISATION DU PLUi

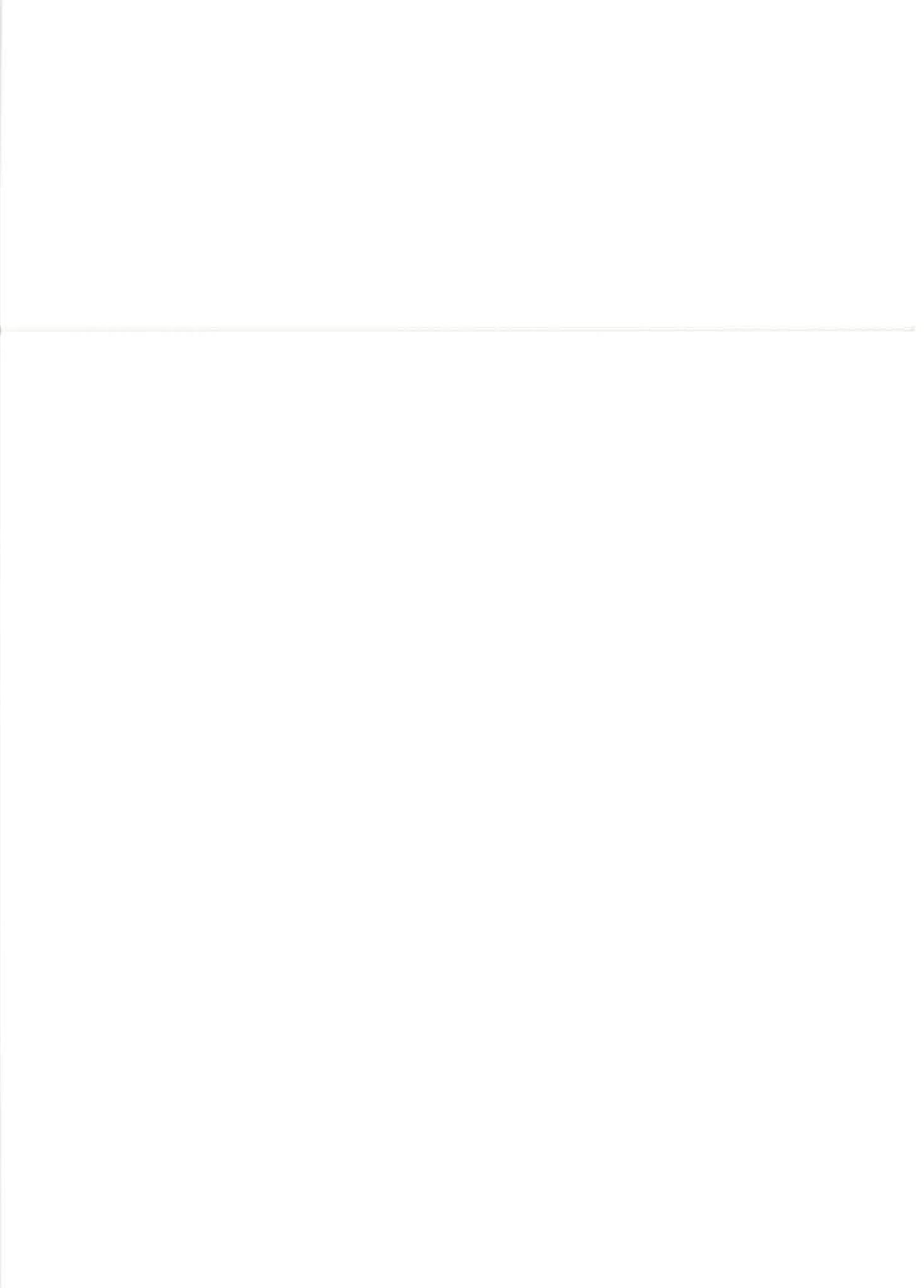
17 septembre 2018

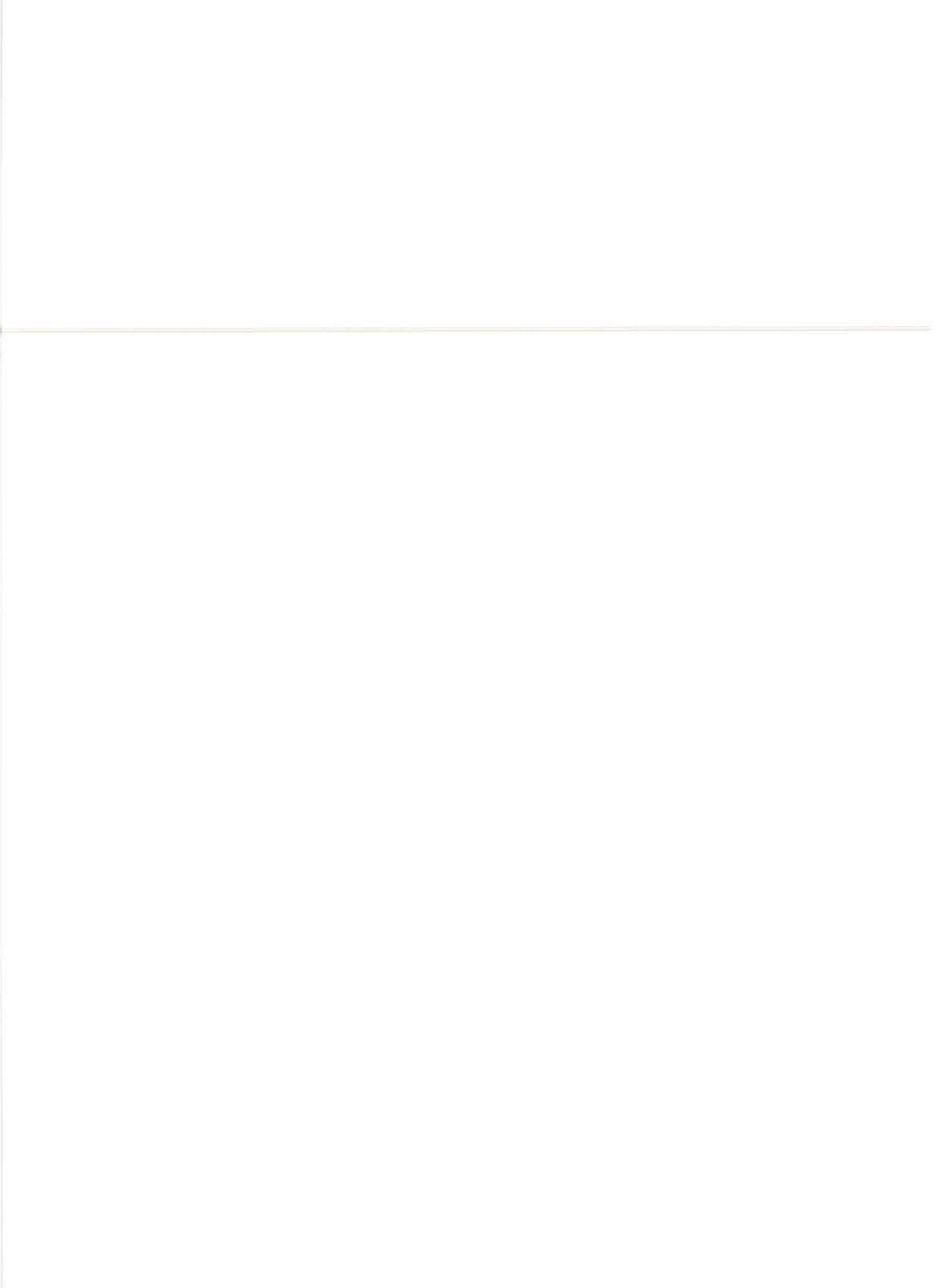
M. Vincent MAHEUT - M. Maxime DEPINOY











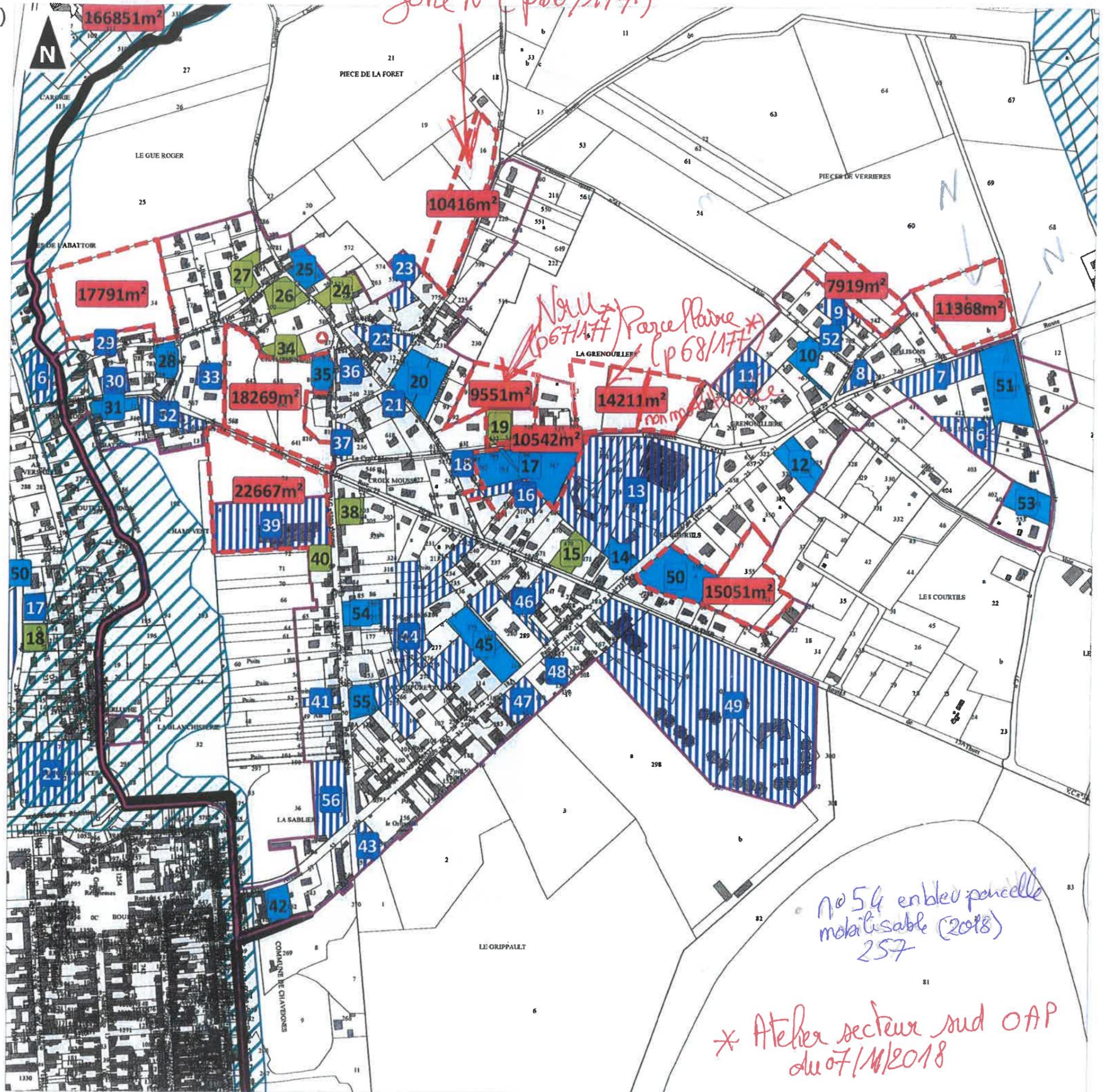
Diagnostic foncier

Chaveignes (2/3)

**PROVISOIRE**

Réalisé le : 22/10/2018

-  Partie Actuellement
-  Terrain mobilisable
-  Terrain mobilisable à vocation économique
-  Terrain densifiable
-  Site potentiel de renouvellement urbain
-  Terrain stratégique
-  Terrain non mobilisable
-  Potentielle opération d'ensemble
-  Construction manquante au cadastre
-  Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble
-  PPRi du Val de Vienne



*No 54 en bleu parcelle mobilisable (2018) 257*

*\* Atelier secteur sud OAP du 07/11/2018*

0 100 200  
Mètres

1:5 500  
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



Réalisation : auddicé urbanisme, 2018  
Source de fond de carte : Cadastre  
Sources de données : CCTW - auddicé urbanisme, 2018

*N° 54*